



SSIAP 2

## **OBJECTIFS PEDAGOGIQUES**

Permettre aux stagiaires d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires en sécurité incendie, à la prévention dans les ERP ou IGH et à l'entretien des matériels et moyens de secours afin d'être capable :

- de diriger une équipe d'agents de sécurité incendie,
- d'appliquer les règlements de sécurité incendie,
- de diriger le poste de sécurité lors des sinistres,
- de porter assistance aux personnes,
- d'assurer la formation du personnel.

Préparer le stagiaire au passage et à l'obtention du diplôme SSIAP2 délivré par le Service Départemental d'Incendie et de Secours

## **PUBLIC CONCERNE**

Titulaires du diplôme SSIAP 1, ayant exercé l'emploi d'agent de sécurité pendant au moins 1607 heures sur 24 mois (attesté par l'employeur ou le contrat de travail) et désirant exercer un emploi de Chef d'équipe de sécurité incendie

## **PRE-REQUIS**

(Dispositions de l'article 5 §1 de l'arrêté du 2 mai 2005):

- o Etre titulaire de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou de PSC1 acquis depuis moins de 2 ans OU être titulaire d'un CFAPSE, PSE1 ou SST en cours de validité
- o Etre titulaires du diplôme SSIAP 1
- o Avoir exercé l'emploi d'agent de sécurité pendant au moins 1607 heures sur 24 mois (attesté par l'employeur ou le contrat de travail).
- o Certificat médical d'aptitude physique de moins de 3 mois

## **DUREE DE LA FORMATION ET MODALITES D'ORGANISATION**

70 heures examen inclus (conformément à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié)

35 heures par semaines - horaires 09:00-13:00 et 14:00-17:00

Nombre de candidats par sessions : minimum 1 / maximum : 10

## **LIEU DE LA FORMATION**

275 route de Nîmes 34170 Castelnau-le-Lez



## **CONTENU DE LA FORMATION**

- 1ère partie : Rôle et mission du chef d'équipe o Gestion de l'équipe de sécurité
  - o Management de l'équipe de sécurité
  - o Organisation d'une séance de formation
  - o Gestion des conflits
  - o Evaluation de l'équipe
  - o Information de la hiérarchie
  - o Application des consignes de sécurité
  - o Gestion des incidents techniques
  - o Délivrance du permis de feu
  
- 2ème partie : Manipulation des systèmes de sécurité incendie
  - o Système de détection incendie
  - o Système de mise en sécurité
  - o Installations fixes d'extinction automatique
  
- 3ème partie : Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendies
  - o Règlementation du Code du travail
  - o Commissions de sécurité et commission d'accessibilité
  
- 4ème partie : Chef du poste central de sécurité en situation de crise
  - o Gestion du poste central de sécurité
  - o Conseil technique aux services de secours

## **MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES**

Utilisation moyen informatique pour la théorie, utilisation de la méthode participative en faisant appel aux connaissances des stagiaires.

## **PROFIL DU(DES) FORMATEUR(S)**

M.ICHOU Mostefa, chef de service SSIAP3 avec 20 années d'expérience dans le domaine de la sécurité incendie et assistance à personnes, formateur SST

## **MODALITES D'EVALUATION**

Visites applicatives ; Identification des installations de sécurité et actions à mener par l'agent de sécurité incendie lors des visites ; Mises en situation d'intervention ; Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité

## **MOYENS TECHNIQUES**

Utilisation d'un SSI catégorie A mobile avec fonction jury. Simulateur de SSI (logiciel FPSSI)  
Exercices Pratiques réalisation des manœuvres de sécurité, mise en œuvre des extincteurs et du R.I.A. conformément à l'arrêté.



## TARIF

1290€ net de taxes (valable jusqu'au 31/12/2022)

## CONTACT

Mme Mokrani - tel : 07 66 70 20 79 - email : [info@savi-formations.com](mailto:info@savi-formations.com)

## ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES

La formation est accessible aux personnes handicapées, sous réserve de validation de la visite médicale

## TAUX D'OBTENTION DES CERTIFICATS PREPAREES

90% de réussite à l'examen théorique - 80% à l'examen pratique

## VALIDATION DES BLOCS DE COMPETENCES

Possibilité de valider des blocs de compétences, et ne repasser que ceux qui n'ont pas été validées afin d'obtenir la certification

## EQUIVALENCES ET PASSERELLES

Ces dispositions vous permettent d'obtenir votre diplôme SSIAP 1 par équivalence/ passerelle :

- Homme du rang des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air ou des marins pompiers de la marine nationale.
- Sous-officier des sapeurs-pompiers volontaires ou professionnels, des pompiers militaires de l'armée de terre, ou de l'air, ou des marins pompiers de la marine nationale et être titulaire de l'unité de valeur PRV1 ou AP1 ou du certificat de prévention délivré par le ministère de l'Intérieur.
- Sapeur-pompier professionnel ou volontaire, ou pompier militaire de l'armée de Terre, de l'armée de l'Air ou marin-pompier de la Marine nationale, titulaire de la spécialité PRV2 ou AP2 ou du brevet de prévention ou de l'attestation du ministre en charge de la sécurité civile
- Titulaires du DUT " hygiène et sécurité environnement : option protection des populations-sécurité civile "
- Disposer d'une compétence évaluée conformément au référentiel de formation des sapeurs-pompiers.
- Titulaire du PSC1 de moins de 2 ans ou du SST à jour de formation continue.

## SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

Occuper un poste de chef d'équipe des Services de Sécurité Incendie et Assistance à Personnes dans un Etablissement Recevant du public ou un Immeuble de Grande Hauteur.